

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA FFGYM



FÉDÉRER,
POUR CONSTRUIRE L'AVENIR

Le contexte

✓ Licenciés FFGym bi-nationaux

✓ Certains sont détenteurs d'une licence World Gymnastics pour une fédération étrangère

La nationalité sportive

✓ Nationalité sportive /nationalité étatique

✓ Représentation d'une fédération au niveau international indépendamment de la nationalité civile

✓ Licence World Gymnastics

Classements compétitifs

✓ Article 29 Règlement intérieur

Deux classements pour le Championnat de France Individuels :

- Classement sportif
- Classement du championnat de France

✓ Précisions dans les règlements techniques

Proposition

✓ **Intégration des gymnastes bi-nationaux détenteurs d'une licence WG pour une fédération étrangère dans le classement sportif**

✓ **Modification de l'article 29 du règlement intérieur**

Article 29-A indication de la nationalité sur la licence

Article 29-E participation aux compétitions
 changement de nationalité

Proposition

CETTE PROPOSITION PERMET :

- à tous les gymnastes de participer et d'être classés au palmarès de la compétition et récompensés ;
- de préserver la cohérence et la valeur du titre de champion de France.



FÉDÉRER,
POUR CONSTRUIRE L'AVENIR